



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-27

Séance du 11 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 10
Absent(s) : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à Nadège FRANCOIS
Jean Pierre BANCTEL donne pouvoir à Dominique CAPRON

Absents excusés : Caroline TOUTAIN, Sophie COMONT, Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20251211-2025-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

Groupement sur la restauration scolaire

Date de convocation
01/12/2025

Un nouvel appel d'offre va être lancé pour la restauration scolaire puisque le contrat actuel se termine fin août 2026.

Le conseil municipal doit autoriser la mairie de SANDOUVILLE à signer les documents pour le prochain appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune de SANDOUVILLE signe les documents nécessaires pour le lancement de l'appel d'offre concernant la restauration scolaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

